



CONSEIL MARITIME DE FAÇADE MÉDITERRANÉE

Réunion de préfiguration à la commission spécialisée emploi et formation aux métiers de la mer

Relevé de décisions 08 avril 2021

M. LEVERT remercie les participants (liste in fine) de leur mobilisation pour cette première réunion de préfiguration de la commission emploi et formation aux métiers de la mer.

Il rappelle le contexte dans lequel il a été envisagé de créer cette commission : le Conseil maritime de façade (CMF) a été mis en place pour décliner au niveau de la façade la stratégie nationale pour la mer et le littoral en mettant l'accent sur la concertation.

Le CMF a donné en octobre 2019 à la Commission permanente (qui est le bureau du CMF) la tâche de créer cette commission.

M. LEVERT rappelle le cadre juridique dans lequel évoluera cette commission (création par arrêté des préfets coordonnateurs ; présidence par un membre du Conseil maritime de façade, etc).

Il rappelle la composition de l'équipe de préfiguration :

- M. GARIÉ, Directeur du campus des métiers et des qualifications d'excellence « économie de la mer Provence-Alpes-Côte d'Azur »
- Mme LEGROS, proviseure du lycée Rosa Luxembourg, directrice du Campus des métiers et des qualifications (CMQ) Nauti-campus de Canet en Roussillon.
- M. COMETTO, Directeur-adjoint, Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia/ CT de Corse
- M. Fabien SCHAEFFER, directeur-adjoint de M. GARIÉ
- M. GARIÉ rappelle les objectifs de la réunion en soulignant qu'il souhaite une commission pragmatique et efficace pour avancer collectivement sur les sujets. Il propose que chacun des membres s'exprime.
 - 1. Introduction : quelle ambition pour cette commission spécialisée sur l'emploi et la formation aux métiers de la mer ?

Les participants ont insisté sur les besoins suivants :

✔ S'inscrire dans une logique de simplification des démarches pour faciliter l'accès aux formations ;

- ✓ Disposer d'un réseau capable d'attirer les candidats vers les métiers de la mer ;
 diversifier les profils (promouvoir notamment la féminisation);
- ✔ Rendre visible les dispositifs par une meilleure coordination des acteurs et une communication adaptée;
 - ✔ Développer les actions de promotion et d'attractivité des métiers de la mer ;
 - ✔ Accompagner le développement des filières maritimes pour accompagner l'emploi ;
- ✓ Identifier les besoins des entreprises et des territoires pour anticiper les besoins de formations et de compétences pour s'inscrire pleinement dans l'économie bleue ;
 - ✔ Effectuer un recensement des métiers de la mer et identifier les métiers en tension ;
- ✓ Identifier les freins pour conforter l'économie maritime porteuse de croissance et d'emploi pour la façade ;
- ✔ Disposer d'un périmètre large (ex : éolien, pêche professionnelle, marine nationale, etc);
 - Réaliser des diagnostics thématiques ;
- ✓ Importance d'assurer une complémentarité des acteurs autour de l'accompagnement des publics et des entreprises ;
- ✔ Créer un réseau capable d'anticiper l'évolution des besoins et capable de s'adapter rapidement ;
- ✔ S'interroger sur les parcours de formation tant initiale que continue et mettre l'accent sur les enjeux de la reconversion ;
 - ✓ Construire des trajectoires d'emploi ;
 - Développer les passerelles entre les titres pour faciliter les reconversions ;
- Associer étroitement l'éducation nationale qui est un levier avec les formations initiales et l'apprentissage pour permettre de s'adapter aux besoins des entreprises et des territoires notamment en adaptant les formations (colorer les formations);
- ✔ Nécessité d'associer l'ensemble des acteurs de la sphère économique (pôle mer, Carif, CINav, CCI…) qui ont déjà réalisé des études, des diagnostics pouvant nourrir les travaux de la commission et qui disposent de liens avec les filières ;
- ✔ Coordination des acteurs de la façade pour s'inscrire dans une démarche plus prospective ;
- ✔ Travailler sur l'information et la formation des formateurs en ciblant notamment les DRH des entreprises.
- M. LEVERT et M. GARIE remercient les participants pour cet échange et concluent au besoin de créer des synergies au lieu du traditionnel travail en tuyaux d'orgues et de disposer d'un réseau capable d'animer les multi compétences pour répondre aux besoins d'emplois présents et futurs dans toute l'économie de la mer.

2. Définition d'un périmètre de travail

- > Le mandat proposé est adopté :
- partager la connaissance du marché du travail maritime, rendre plus lisible son fonctionnement et engager une vision prospective ;
- ✓ améliorer l'adéquation formation-emploi (organismes de formation / employeurs) et travailler sur les référentiels de compétences (autorités certificatrices);
 - identifier et lever les obstacles au plein emploi dans les métiers de la mer.
 - Les deux axes de travail sont validés mais il est proposé d'ajouter la

féminisation des métiers de la mer

→ Axe 1 : partager la connaissance du marché du travail maritime, rendre plus lisible son fonctionnement et engager une vision prospective

Cela implique de :

- ✓ définir un périmètre pertinent de la notion de « secteur maritime » et de « métiers de la mer » par rapport à l'objet des travaux de la commission spécialisée
- ✓ caractériser de manière globale et détaillée la situation des effectifs du secteur maritime
- ✓ étudier le renouvellement de la population active dans le secteur
- ✓ étudier les mobilités ou les freins à la mobilité entre activités du secteur maritime
- ✓ travailler sur la question de l'attractivité des métiers de la mer
- ✓ analyser de manière prospective les besoins des entreprises par niveaux de qualification
- ✓ intégrer les enjeux du développement durable et de la numérisation dans les métiers maritimes
- ✔ Promouvoir la féminisation des métiers de la mer
- ✓ assurer à l'échelle de la façade une meilleure coordination de l'offre de formation

Axe 2 : identifier et lever les obstacles au plein emploi dans les métiers de la mer

- ✔ Il s'agit de mener une réflexion sur le contenu des formations proposées, conduite avec les organismes de formation, les employeurs du secteur maritime, et les autorités certificatrices pour :
- améliorer l'adéquation entre les emplois proposés et les formations dispensées sur le territoire de la façade
- rapprocher les référentiels de formation qui relèvent d'autorités certificatrices différentes et ainsi favoriser les passerelles entre les métiers (par exemple entre les métiers de navigants et les métiers de la construction/réparation navale)
- pour valoriser l'expérience professionnelle acquise lors de reconversion professionnelle dans d'autres métiers du secteur maritime (équivalences, VAE)
 - ✓ Mettre en œuvre des dispositifs territoires d'industrie et programme des transitions collectives sur les trois régions par le développement d'expérimentation;
 - ✓ Mettre en œuvre des expérimentations sur la base du dispositif des pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC) en collaboration avec les DREETS et Pôle Emploi

Les membres proposent d'ajouter le sujet de la féminisation des emplois maritimes. Cet aspect est intégré à l'axe 1.

3. Présentation des membres de la future commission - Validation de la liste

MEMBRES

- Le Préfet maritime de la Méditerranée ou son représentant ;
- Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant ;
- Le directeur interrégional de la mer Méditerranée ou son représentant ;
- Un représentant de la région académique Provence Alpes-Côtes d'Azur ;
- Un représentant de la région académique Occitanie ;
- Un représentant de la région académique de Corse ;
- Un représentant de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Un représentant de la DREETS Occitanie ;
- Un représentant de la DREETS Corse ;
- Un représentant de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- Un représentant de la DRAAF Occitanie ;
- Un représentant de la DRAAF Corse ;
- Un représentant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Un représentant de la Région Occitanie ;
- Un représentant du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse ;
- Un représentant de l'Assemblée de Corse ;
- Un représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Provence-Alpes-Côte d'Azur :
- Un représentant du CRPMEM Occitanie ;
- Un représentant du CRPMEM Corse ;
- Un représentant du Comité régional de conchyliculture de Méditerranée ;
- Un représentant de la Fédération des industries nautiques ;
- Un représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Occitanie ;
- Un représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- Un représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Corse ;
- Un représentant de l'Institut national de la plongée professionnelle ;
- Un représentant d'Armateurs de France ;
- Un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Occitanie;
- Un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Corse ;
- Un représentant du département formation de l'Union maritime et fluviale ;
- Un représentant de Pôle emploi ;
- un représentant des CARIF-OREF des trois régions
- Un représentant de La Touline ;
- Un représentant du Pôle Mer Méditerranée ;
- Un représentant du Campus des Industries Navales (CINAV);
- Un représentant du campus des métiers et des qualifications (CMQ) d'excellence « économie de la mer Provence-alpes-Côte d'Azur »;
- Un représentant du Campus des métiers et des qualifications (CMQ) de Canet-en -Roussillon ;
- Un représentant du Lycée maritime de Bastia ;
- Un représentant du Lycée maritime de Sète ;
- Un représentant du Lycée agricole la Coudoulière de Six-Fours-les-Plages ;
- Un représentant du Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (COPAREF) de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Un représentant du COPAREF Occitanie ;
- Un représentant du COPAREF Corse.

1/3 des membres proposés sont aussi membres du CMF conformément au règlement intérieur du Comité maritime de façade.

Il est proposé d'intégrer d'autres acteurs dans les réunions plus techniques le cas échéant.

4. Définition des sujets prioritaires (2021-2022).

L'objectif est de créer des synergies autour de projets pragmatiques et structurants. Pour l'année 2021-2022 trois sont proposés :

1. La création d'un observatoire des métiers de la mer

Cet observatoire des métiers de la mer doit permettre de poser un diagnostic et devenir l'instrument du CMF. Il lui permettra ensuite de définir les priorités et s'inscrire dans une démarche prospective.

La méthodologie sera la suivante : réaliser une synthèse des travaux existants (carif, pôle mer, pôle emploi, CCI, CINav...) et ensuite dégager les axes de travail prioritaires.

La DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur souligne qu'il est important de disposer de données sur les types de public, les niveaux de qualification, la géographie pour ensuite mobiliser des financements plus diversifiés.

Il est proposé de réaliser un cahier des charges lors de la première réunion de manière à fixer un cadre précis et exhaustif.

2. BIMER (brevet d'initiation à la mer)

Le BIMER est un brevet, recemment créé, que peuvent passer les élèves de la 3me aux classes préparatoires, consacré à la découverte des métiers de la mer. Des expérimentations se mettent en place dans les trois régions académiques. L'objectif est de créer un élan collectif pour comparer les initiatives et les enrichir avec à terme la possibilité de collectivement solliciter des crédits supplémentaires.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur rappelle son implication dans les lycées avec le dispositif Calypso qui est un programme ambitieux qui permet de toucher près de 1000 lycéens par an (21h/an). Les éléments sont précisés en annexe.

Ce dispositif pourrait être étoffé à l'échelle de la façade.

3. Identifier les métiers en tension et mettre en place des actions en s'appuyant sur les domaines d'excellence des régions.

Dans un premier temps il s'agit d'identifier des domaines d'excellence de chaque région.

Les échanges ont mis en évidence que la Corse était très avancée dans la formation à l'exploitation commerciales des navires à passagers, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'industrie navale et la grande plaisance et l'Occitanie sur le nautisme. Il pourrait être envisagé de se consacrer dans un premier temps à ces secteurs pour s'inspirer des actions d'excellence des régions pour les appliquer aux autres.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur souligne qu'elle a réalisé une étude sur le nautisme qui pourrait être utilement partagée. Elle est jointe en annexe.

Ces trois projets sont validés par la commission.

Liste des participants :

Membres	Organismes					
Charles-Henri GARIE	Campus des Métiers et des Qualifications « Économie de la Mer Provence- Alpes-Côte d'Azur »					
	Directeur du Campus d'excellence et personnalité qualifiée membre du CMF					
Éric LEVERT	Direction Interrégional de la mer Méditerranée					
	Directeur					
Françoise LEGROS	Lycée Rosa Luxembourg Proviseure du lycée, directrice du Campus des métiers et des qualifications (CMQ) Nauti-campus de Canet en Roussillon					
Julien COMETTO	Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia/ CT de Corse Directeur adjoint					
Jean-Michel LAFFITE	NAVAL GROUP Toulon					
	Chef de projet CINav SUD					
Evelyne ORSINI	- Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia/ CT de Corse Directrice					
Sylvain PELEGRIN	Lycée de la Mer Paul Bousquet (Sète) – Pôle de formation maritime Directeur					
Nicolas DOURLENS	Région Occitanie Chargé de l'innovation et de la croissance bleue Service Aménagement Durable et Économie Littorale Direction de la Mer					
Christian PLANES	Pôle Mer Méditerranée Directeur Adjoint en charge de l'offre de services Responsable du DAS 1 « Défense - Sécurité et Sûreté Maritimes »					
Cyrille DARCHE	Pôle Emploi Coordonnateur National Semaine de l'Emploi Maritime et Economie de la Défense, Direction Des Opérations, Direction régionale Provence Alpes Côte d'Azur					
Joël ALARY	Région Occitanie Chargé de mission sectoriel, Direction de l'emploi					
Dominique JARDINE	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Chef du service mer					
Gilles GIORGETTI	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Chargé de mission Service mer					
Pascal MATHEUS	Pôle Emploi Chargé de mission, Direction Régionale Occitanie					
José DE VILLE	CCI Nice Côte d'Azur Directeur de l'INB Côte D'Azur (Établissement de formation de la CCI NCA)					
Charles AMOROZ	CCI Nice Côte d'Azur RESPONSABLE POLE RH ENTREPRISES & TERRITOIRES					
Valérie	DREETS PACA					
FLACHAIRE Franck BIANCO	Chargée de mission mutations économiques DREETS PACA Responsable du service salariés & demandeurs d'emploi					
Claude GARNIER	Rectorat d'Aix-Marseille Délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur					
Anne-Laure	Collectivité de Corse					

SANTUCCI	Conseillère ter	ritoriale						
Stéphanie	CULLETTIVITÀ DI CORSICA / COLLECTIVITÉ DE CORSE							
RUAULT	Mission CARIF OREF	stratégique de Corse	et	transversale	Analyse	et	prospective	

Fabien directeur-adjoint du campus des métiers et des qualifications d'excellence « économie de la mer Provence-Alpes-Côte d'Azur » Liza Responsable du service Emploi Formation de la DIRM Kristenn LE Adjointe au chef de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral de la DIRM

Les personnes suivantes se sont excusées : M. Dominique CRAYSSAC (CCI Hérault) Mme HALVERSONN Helena Pôle Emploi Corse, M. Bruno GAUDRY, Pôle Emploi Corse.